

Avis de cotisation école J-A-Bélanger Service de garde

Chers parents, voici votre avis de cotisation pour l'année 2023-2024.

Mois	Nbr de jours	9,20\$ par jr ? par jr après janvier	Date de dépôt
30 août au 29 septembre	21	193,20\$	1 versement de 193,20\$: Dépôt le 15 septembre 2 versements de 96,60\$: Dépôt le 29 septembre Payable avant le 29 septembre
2 octobre au 27 octobre	20	184,00\$	1 versement de 184,00\$: Dépôt le 13 octobre 2 versements de 92,00\$: Dépôt le 27 octobre Payable avant le 27 octobre
30 octobre au 30 novembre	20	184,00\$	1 versement 184,00\$: Dépôt le 10 novembre 2 versements de 92,00\$: Dépôt le 24 novembre Payable avant le 24 novembre
1 ^e décembre au 23 décembre	15	138,00\$	1 versement 138,00\$ 2 versements de 69,00\$: Dépôt le 15 décembre Payable avant le 15 décembre
9 janvier au 31 janvier	17	156,40\$	1 versement de 156,40\$: Dépôt le 12 janvier 2 versements de 78,20\$: Dépôt le 26 janvier Payable avant le 26 janvier
1 ^e février au 29 février	20	184,00\$	1 versement de 184,00\$: Dépôt le 9 février 2 versements de 92,00\$: Dépôt le 23 février Payable avant le 29 février
1 ^e mars au 28 mars	14	128,80\$	1 versement de 128,80\$: Dépôt le 15 mars 2 versements de 64,40\$: Dépôt le 28 mars Payable avant le 28 mars
2 avril au 30 avril	20	184,00\$	1 versement de 184,00 \$: Dépôt le 12 avril 2 versements de 92,00\$: Dépôt le 26 avril Payable avant le 26 avril
1 ^e mai au 31 mai	21	193,20\$	1 versement de 193,20\$: Dépôt le 10 mai 2 versements de 96,60\$: Dépôt le 24 mai Payable avant le 24 mai
3 juin au 21 juin	14	128,80\$	1 versement de 128,80\$: Dépôt le 6 juin 2 versements de 64,40\$: Dépôt le 21 juin Payable avant le 21 juin

Le montant total pour l'année 2023-2024 est de : 1674,40\$

**Nouveau-Nouveau** :

Vous pouvez maintenant faire vos paiements par internet (voir feuille explicative), vous pouvez aussi payer par chèque et en argent.

- Un état de compte vous sera envoyé à chaque début de mois
- Vous avez la possibilité de faire un paiement total pour le mois, payer en deux versements. Notez que vous pouvez toujours donner un montant selon vos besoins.
- Veuillez svp, suivre les dates de paiement et les montants inscrits.
- Inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque.
- Faire vos chèques au nom de CSSDHR
- Les fériées ne sont pas payables et non compris dans le tableau.
- Les journées pédagogiques, ne sont pas incluses dans ce tableau, le paiement devra se faire à part, lors de l'inscription ou sur votre prochain état de compte.
- S'il y a fermetures d'école durant l'année, les frais seront ajoutés à chaque fois et figureront sur votre prochain relevé ou ajustés en juin pour ceux qui ont fait des chèques port datés.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire un chèque (bien inscrire le nom des enfants au bas du chèque). Si vous payer en argent, inscrire le nom de l'enfant et du payeur sur l'enveloppe.

Merci de votre collaboration

Patricia Lallemand,
Technicienne du service de garde
Sdg-059@cssdhr.gouv.qc.ca
450-359-6411 poste 5999